

Motion concernant La réforme du cadre budgétaire et comptable (RCBC)

Les membres du Conseil d'Administration du lycée professionnel Denis Papin à La Courneuve prennent acte de la présentation de la RCBC qui leur a été faite le lundi 2 juillet 2012. Le budget 2013 serait ainsi examiné dès novembre 2012 selon ces nouvelles dispositions.

Cette refonte totale des cadres des budgets des établissements, ainsi que des modalités de travail, renforce l'autonomie des établissements dans la mesure où les principaux chapitres deviennent des indicateurs de la politique d'établissement. Cette réforme a été conçue dans l'esprit de la LOLF et de la RGPP, donc dans une conception libérale des réformes financières.

Le précédent ministère de l'Education nationale a souhaité que cette réforme s'applique dès le 1^{er} janvier 2013, alors même que l'avis de la Section des finances du Conseil d'Etat se fait attendre : il était prévu courant du second semestre 2011, il devrait être émis dans le courant de l'été, voire à l'automne 2012.

Au vu des retards constatés au niveau de la parution des textes officiels et de la formation à dispenser aux acteurs concernés, il est illusoire de penser que les budgets 2013 pourront être élaborés selon cette nouvelle nomenclature dans de tels délais. D'autant que cette réforme implique un travail d'information et de concertation de l'ensemble des personnels.

En conséquence, nous soutenons les appels des organisations syndicales qui, nationalement, demandent au minimum un report d'un an de la mise en œuvre d'une telle réforme.

Nous demandons par ailleurs que des sous-chapitres très clairement identifiés permettent de garder une transparence dans le budget.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

Motion proposée par les représentant-e-s des personnels CGT

